

plaisir de répondre aux questions posées par le député de Selkirk (M. Rowland). Bon nombre de députés se préoccupent de la façon dont on accorde des subventions au service ferroviaire dans différentes parties du pays. Le député a posé sa question la première fois le 12 février. C'était à un moment où les députés du Nord de l'Ontario manifestaient un intérêt considérable pour l'exploitation des trains 7 et 8 du CN. En fait, je me souviens fort bien m'être présenté en fin de séance le 18 janvier 1971 pour répondre à un appel très énergique et sincère du député de Thunder Bay (M. Penner). Ce soir-là un sentiment de frustration très réel a été exprimé et j'ai essayé de l'apaiser sérieusement. Même si tout le monde n'a pas été satisfait de l'issue du débat tenu lors de l'ajournement, le député a tout de même eu l'occasion d'exprimer son point de vue et moi-même, celle de souligner et de préciser les principes directeurs auxquels la Commission canadienne des transports doit adhérer en vertu de la loi sur les chemins de fer. Comme suite à ces instances, la Commission canadienne des transports a engagé le CN à établir un nouveau service-voyageurs dans le Nord de l'Ontario et, sauf erreur, ce nouveau service a été assez bien accueilli par les gens qui vivent entre Caprèol et Nakina.

Monsieur l'Orateur, le député de Selkirk a, le 12 février, demandé au ministre des Transports (M. Jamieson) de présenter directement des instances au CN en vue de le persuader de renverser cette décision. La décision en question en était une que la Commission canadienne des transports avait rendue et elle avait dû le faire en vertu de la loi. Si le député a reçu des plaintes, je puis l'assurer que la Commission canadienne des transports se tient prête à étudier tous les cas où des gens ont eu à se plaindre du service des trains n^{os} 1 et 2 depuis l'abandon des trains n^{os} 7 et 8 le 1^{er} février.

De plus, le député voudra peut-être profiter plus tard au cours du mois de la présence des représentants officiels du CN au comité permanent des transports et des communications. Le président de la Commission canadienne des transports a déjà témoigné au comité au sujet de l'activité de la Commission, et je ne sais pourquoi le député ne s'est pas présenté pour faire ses commentaires à ce moment-là. Le député a soulevé ce soir dans sa présentation d'autres points que je porterai volontiers à la connaissance du ministre des Transports.

RADIO-CANADA—L'ÉMISSION «WEEKEND»—LA RECTIFICATION DE CERTAINES ALLÉGATIONS

M. Jean-R. Roy (Timmins): Monsieur l'Orateur, le dimanche 14 mars, Radio-Canada a présenté, dans le cadre de son émission «Weekend», un programme intitulé «Mid-Canada Documentary». D'un tel programme sur les affaires publiques, on serait en droit de s'attendre qu'il soit objectif, concret et le reflet d'une situation réelle. Mais, c'est trop demander de Radio-Canada. Il s'agissait de l'une de ces tentatives périodiques par lesquelles les producteurs de l'émission «Weekend» cherchent à attirer de nouveaux téléspectateurs en frappant par tous les moyens leur imagination.

La déformation des faits, l'approche négative, la malhonnêteté, le manque de raisonnement et de discernement ont véritablement atteint des sommets incroyables ce dimanche-là. On a vu à l'écran des interviews où les participants étaient à moitié ivres, un bénéficiaire de

[M. Duquet.]

prestations de bien-être social qui préfère toucher ces prestations plutôt que de suivre un cours à \$110 par semaine, des enquêteurs qui ont passé une grande partie de leur temps dans des bars de l'endroit, qui recherchaient coûte que coûte des pauvres et qui en trouvaient quelques-uns ainsi qu'ils pourraient le faire n'importe où; des enquêteurs cherchant surtout des personnes ivres, et en trouvant comme partout ailleurs, des vieilles maisons, non les neuves qu'ils ont évitées, des commerces en faillite, n'en trouvant pas et oubliant ceux qui sont prospères—tels sont les éléments qui ont été compris dans cette émission.

Le chercheur a-t-il été payé pour son temps à la taverne? Il a peut-être reçu du surtemps? On me dit que plusieurs citoyens renseignés et intéressés ont été interviewés et rejetés complètement comme étant trop positifs. Et le rédacteur de journal? L'agent d'une société de fiduciaire? Le gérant de la Chambre de commerce? Les hommes d'affaires? Ils ont tous été interviewés, mais pas même deux secondes de ces interviews ont été montrées à l'écran. Est-ce que Radio-Canada prétend que c'est une mauvaise ligne de conduite d'obtenir une image objective dans ces circonstances? Est-ce là une ligne de conduite typique de Radio-Canada? Et quels sont les motifs et le but de ces déformations?

Pourquoi ne pas avoir interviewé le représentant local de Radio-Canada, les hommes politiques ou le député de l'endroit? Sommes-nous trop savants et objectifs pour satisfaire le goût de sensationnel de Radio-Canada, ou les plans de ce jeune chercheur récemment débarqué au Canada mais qui tient de doctes propos sur le Nord de l'Ontario et qui, bien entendu, sait très bien ingurgiter de fortes quantités d'alcool?

Monsieur l'Orateur, les gens qui vivent dans notre région n'y habitent pas parce qu'ils ont eu la malchance d'y naître comme on l'a dit, mais bien de leur propre gré. Nous désirons la qualité de vie qui est la nôtre, les faveurs que la nature nous a accordées, la vie familiale décontractée que nous avons, les valeurs humaines que les villes tentaculaires ont détruites, mais qui demeurent bien vivantes chez nous, ainsi que les commodités suffisantes et moins importantes dont nous disposons.

J'ai immédiatement envoyé un télégramme à M. Pierre Juneau, président du CRTC, comme bien d'autres téléspectateurs, j'en suis sûr. Le voici:

Émission fin de semaine Mid-Canada déformation terrible des faits Timmins Kapuskasing. Prière interdire émission à Radio-Canada mardi et faire enquête sur motifs, méthodes et sources de renseignements.

J'ai reçu la réponse suivante:

Merci de votre télégramme sur l'émission Mid-Canada. Le Conseil s'inquiète du fait qu'on puisse lui proposer d'intervenir pour censurer une émission sur les affaires publiques. Le Conseil estime qu'interdire la présentation d'émissions individuelles serait une mesure draconienne. Normalement, en cas de plaintes sérieuses, précises et bien fondées quant à la possibilité que certaines émissions soient injustes et malhonnêtes, le CRTC demande des enregistrements et après avoir consulté ses juristes, il prend les mesures requises pour faire respecter les principes de la loi sur la radiodiffusion sur les chances égales d'exprimer des vues différentes. Recommandons entrer en contact avec la station en cause pour exprimer vos vues et si, de fait, à votre avis l'émission est partielle, vous pourriez peut-être songer à leur demander l'occasion d'exprimer vos opinions en réfutation.

Pierre Juneau Président Conseil Radio-Télévision canadienne.

Monsieur l'Orateur, l'émission en cause était une absurde distorsion des faits, et l'on doit prendre des mesures radicales pour réparer le tort causé. Je prie